



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

152^e Assemblée de l'UIP

Istanbul (Türkiye)
15-19 avril 2026



Déclaration d'Istanbul

Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures

*que la 152^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 152^e Assemblée de l'UIP à Istanbul, rappelons la volonté de la communauté internationale de prévenir les conflits, de défendre les droits de l'homme et de créer les conditions permettant à chacun de vivre dans la paix et la dignité ainsi qu'à l'abri de la peur et du besoin, conformément aux principes fondateurs de l'UIP et à la Charte des Nations Unies.

Nous sommes conscients que les parlements opèrent actuellement dans un environnement mondial complexe, instable et incertain, où coexistent de multiples facteurs de déstabilisation, et souvent interdépendants, notamment : la recrudescence des conflits armés et des tensions géopolitiques ; de graves violations du droit international ; des rivalités géoéconomiques ; la menace persistante de la radicalisation, du terrorisme et de l'extrémisme violent ; et plusieurs défis auxquels sont confrontées les institutions démocratiques et qui, parfois, les affaiblissent. Les progrès durement acquis pour rendre les sociétés plus inclusives, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, sont de nouveau remis en cause.

En outre, le développement rapide des technologies émergentes et de rupture, y compris l'intelligence artificielle, transforme en profondeur les sociétés, les économies et la nature des conflits mondiaux. L'usage malveillant de ces technologies suscite de vives préoccupations, tout comme la cybercriminalité et les menaces hybrides.

La situation est encore aggravée par la propagation de fausses informations et de la désinformation, phénomène qui accentue la polarisation sociale et politique, alimente la défiance envers les institutions démocratiques et fragilise l'état de droit. Dans le même temps, l'augmentation des inégalités socio-économiques et de la fracture numérique, la persistance de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ainsi que les niveaux sans précédent de déplacements forcés, créent un climat d'incertitude.

Nous sommes également préoccupés par l'accélération des effets des changements climatiques, la dégradation croissante de l'environnement et l'intensification des pressions sur les ressources naturelles et la biodiversité, autant de facteurs qui accroissent les inégalités, la pauvreté et les disparités en matière de développement, et qui menacent les moyens de subsistance. Ces phénomènes alimentent l'instabilité et les conflits, et font peser un lourd fardeau sur les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que sur les générations futures.

Tous ces facteurs accroissent l'anxiété et le désenchantement face à l'avenir, en particulier chez les jeunes. La sous-représentation persistante de ces derniers dans les processus décisionnels, ainsi que l'insuffisance des efforts déployés pour combler ce déficit, contribuent au désenchantement croissant. Nous soulignons particulièrement le fait que les jeunes sont à la fois des acteurs du présent et un lien essentiel avec les générations futures, et que leur point de vue doit être pris en compte dans les processus décisionnels qui façonnent les objectifs sociétaux à long terme.

F

#IPU152

Face à la détérioration rapide et continue de la paix et de la sécurité, nous sommes alarmés par le recul du dialogue et de la diplomatie comme moyens de règlement des différends, par l'idée de plus en plus prégnante selon laquelle la paix peut être obtenue par la force, et par l'impunité généralisée qui affaiblit la redevabilité et alimente encore l'instabilité. Dans de nombreuses régions du monde, des ressources publiques considérables sont consacrées à la défense et aux capacités militaires en général, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et des technologies du cyberspace, mais aussi de la dissuasion conventionnelle et nucléaire. Ces affectations budgétaires se font au détriment de celles consacrées au développement durable et, faute d'encadrement, ce phénomène peut exacerber la compétition militaire et compromettre la stabilité à long terme.

Nous réaffirmons l'importance fondamentale des institutions démocratiques, de la gouvernance représentative et du respect des droits de l'homme dans le maintien de sociétés pacifiques et justes. Si l'on veut garantir la stabilité, la justice et la dignité humaine, il est essentiel d'assurer une gouvernance efficace, participative, responsable et transparente, à laquelle contribue toute une série de parties prenantes.

Nous réaffirmons notre attachement aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la coopération multilatérale en tant que fondements essentiels de la paix, de la stabilité, du développement et de la coopération à l'échelle mondiale. Ces principes sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui demeure un pilier du système multilatéral et englobe les droits fondamentaux des générations actuelles et futures.

Le respect de l'état de droit et des normes internationales n'a jamais été aussi nécessaire pour restaurer la paix, préserver l'ordre international et rompre les cycles de violence et de conflit au sein des pays et entre eux. Nous constatons que ces cycles affectent non seulement les générations actuelles, mais créent également des traumatismes intergénérationnels et risquent de priver les générations futures de la possibilité de vivre dans la paix et la dignité.

Nous sommes conscients que les contextes fragiles sont des terrains propices à l'instabilité et aux conflits, et que la paix durable se construit progressivement et nécessite une gouvernance responsable et éthique, des institutions résilientes, ainsi que des stratégies de réconciliation et d'après-conflit adaptées pour rétablir la confiance au sein des populations, entre celles-ci et dans les institutions publiques.

Nous sommes également conscients de l'importance de protéger la diversité de nos sociétés concernant plusieurs aspects, notamment la race, l'origine ethnique, la couleur, la culture, la langue, la religion, la conviction et d'autres caractéristiques. Nous rendons tout particulièrement hommage à la sagesse et aux pratiques ancestrales des communautés traditionnelles et autochtones, qui ont façonné, au fil des générations, des modes de coexistence et de gestion durable des ressources. Nous soulignons l'importance de promouvoir, protéger et garantir les droits et l'inclusion des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité.

En tant que parlementaires et représentants du peuple, nous savons que les décisions que nous prenons dans l'exercice de nos fonctions législatives influent sur les conditions politiques, sociales, économiques, technologiques et environnementales dont hériteront les jeunes et les générations futures. En tant que personnalités publiques, nous jouons un rôle important dans la façon d'exprimer et de relever les différents défis, et nous façonnons également le discours public et les valeurs sociétales.

Forts de ces rôles et responsabilités, nous nous engageons à favoriser un dialogue respectueux et un leadership responsable, et à renforcer la contribution des parlements aux efforts visant à cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour tous. Nous, parlementaires, prenons l'engagement de relever ces défis mondiaux de plus en plus prégnants en faisant preuve de volonté politique et en prenant des mesures concrètes :

Consolider la gouvernance démocratique, inclusive et représentative entre les générations en :

- Renforçant la transparence, la redevabilité et la réactivité de nos institutions nationales pour améliorer l'efficacité des décisions et accroître la confiance des citoyens et la légitimité démocratique. Nous encouragerons une gouvernance inclusive, notamment en assurant un dialogue ouvert qui reflète la diversité de la société et la participation effective des citoyens aux décisions publiques, en vue de renforcer la confiance dans les institutions nationales ainsi que la cohésion sociale.
- Remédiant à la sous-représentation persistante des jeunes dans les parlements et les institutions politiques, notamment par l'instauration de quotas de jeunes, et en soulignant l'importance d'autonomiser les jeunes afin qu'ils puissent façonner les sociétés d'aujourd'hui et de demain. Nous œuvrerons à la mise en œuvre du programme de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité afin de promouvoir la paix et la stabilité.
- Faisant progresser la parité au parlement et en promouvant l'influence et le leadership des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment par l'adoption de mesures appropriées telles que l'instauration de quotas. Nous promouvoir des mesures visant à éliminer les obstacles structurels qui entravent la participation des femmes à la vie politique, notamment la violence sexiste et les autres problèmes qui empêchent leur participation pleine et effective. Nous promuons également de manière active le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, en soulignant le rôle essentiel joué par celles-ci dans la prévention des conflits, et la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que l'importance de garantir la redevabilité en adoptant des lois relatives à ce programme et des plans d'action nationaux.

Promouvoir des approches de gouvernance et intergénérationnelles à long terme en :

- Renforçant les pratiques parlementaires et les allocations budgétaires qui appuient les cadres de suivi et d'évaluation ainsi que la collecte de données, afin d'aider les législateurs à évaluer les effets à long terme des lois, des politiques et des dépenses publiques.
- Renforçant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la prospective stratégique et le dialogue inclusif, afin de garantir que la prise de décisions publiques, notamment en matière d'allocations budgétaires, tienne compte des conséquences environnementales, sociales et économiques.
- Soutenant la mise en place de mécanismes institutionnels, tels que les commissions du futur, qui contribuent à intégrer une réflexion à long terme dans la gouvernance publique et à assurer la continuité de l'action au-delà des cycles électoraux.

Lutter contre les facteurs structurels d'instabilité en :

- Soutenant les politiques qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, des inégalités, de l'exclusion sociale, de la polarisation et de la radicalisation, en rappelant que ces problèmes sont souvent liés entre eux et qu'ils fragilisent la stabilité, la cohésion sociale et la confiance dans les institutions. En s'attaquant à ces facteurs structurels d'instabilité, notamment en accordant la priorité à l'accès à une éducation de qualité, nous renforcerons les bases qui permettent l'édification de sociétés pacifiques, justes et résilientes.
- Promouvant des mesures de lutte contre l'insécurité axées sur l'humain et la prévention et guidées par l'approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune, notamment en s'attaquant aux facteurs de conflit et en renforçant la résilience aux niveaux individuel, collectif et institutionnel, étant entendu que l'instauration d'une paix durable dépend de la coopération, du dialogue et de la compréhension mutuelle.
- Améliorant le développement durable, la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques en tant que piliers essentiels de la prospérité partagée, de la protection de l'environnement, de la paix et de la sécurité. Cela passe notamment par la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des mesures de protection de l'environnement.

Promouvoir une gouvernance responsable des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, en :

- Renforçant le contrôle parlementaire et les cadres de gouvernance afin de mieux en saisir leurs implications, d'en tirer le meilleur parti et d'anticiper les effets potentiellement déstabilisateurs. Cela passe notamment par l'atténuation des risques, en particulier ceux découlant de l'usage malveillant de ces technologies dans le domaine militaire et sur les plateformes numériques, ainsi que ceux liés à la cybercriminalité.
- Veillant à ce que l'innovation technologique soit régie par une gouvernance efficace, éthique et responsable. Par l'action législative, le contrôle et le débat public, nous favoriserons la transparence, la redevabilité et un véritable contrôle humain tout au long du développement et du déploiement des technologies émergentes, dans le plein respect des valeurs démocratiques et du droit international, pour le bien-être de l'humanité, des sociétés et de l'environnement.
- Promouvant la coopération internationale et le dialogue sur les technologies émergentes. Nous agissons pour promouvoir des principes communs, favoriser la convergence des approches et soutenir l'élaboration de normes communes à l'échelle mondiale afin de garantir que les progrès technologiques contribuent à l'avènement d'un avenir où l'innovation bénéficie à l'humanité sans l'asservir.

Renforcer la diplomatie parlementaire et la coopération internationale en :

- Favorisant le dialogue et la coopération entre les parlementaires afin de renforcer la confiance et de promouvoir la compréhension mutuelle et l'action conjointe entre les États, notamment par le partage de bonnes pratiques, de connaissances et d'enseignements tirés de l'expérience. Nous nous efforcerons de garantir la participation pleine et égale des femmes et des jeunes à ces initiatives.
- Renforçant l'action interparlementaire, notamment par l'intermédiaire de l'UIP, afin de contribuer à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, et de favoriser un esprit de coopération et de solidarité. À cet égard, nous renforcerons la diplomatie et la médiation parlementaires en tant qu'outils essentiels pour résoudre les différends aux niveaux national, régional et international.
- Soutenant la mise en œuvre cohérente et efficace des engagements internationaux qui promeuvent la paix, le développement durable et les droits de l'homme. Nous mettrons à profit notre fonction de contrôle pour veiller à ce que l'action gouvernementale soit conforme au droit international humanitaire et accorde la priorité à la protection des civils en cas de conflit armé. Nous ferons progresser la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, de la Déclaration sur les générations futures et des objectifs de développement durable des Nations Unies, tout en soutenant les efforts en cours visant à façonner le programme de développement pour l'après-2030.

En tant que parlementaires, nous nous engageons à faire tout notre possible pour cultiver l'espoir dans nos sociétés et à œuvrer sans relâche pour consolider la paix et assurer la justice pour tous. Nous encourageons l'UIP à intégrer davantage la prospective stratégique dans ses travaux, afin de soutenir les parlements dans leur capacité à agir face aux défis, risques, opportunités et besoins à venir, au bénéfice des générations futures.

Nous exprimons notre gratitude à la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour avoir accueilli la présente Assemblée à Istanbul, qui nous permet de réfléchir collectivement au rôle joué par les parlementaires dans l'orientation des choix qui auront une incidence sur nos sociétés pendant de nombreuses années. Nous prenons l'engagement de renforcer la coopération parlementaire en faveur de sociétés pacifiques, justes et durables pour tous.

Nous nous engageons à porter la présente Déclaration devant nos parlements respectifs, à communiquer les résultats de nos délibérations à nos collègues et aux autorités nationales, à traduire ses engagements en mesures législatives, budgétaires, de contrôle et de représentation concrètes, et à poursuivre cette dynamique pour le bien-être des générations futures.